

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 15 février, le Conseil Municipal de la commune de ROSIERS-D'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230215-DEL\_2023\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

**Date convocation** : 08/02/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Fabienne AGNOUX

**PRESENTS** : Mesdames Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jean BOINET.

**ABSENTS EXCUSES** : Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Laurent GOURDOUX.

**PROCURATION(S)** : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Fernand ZANETTI  
Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN  
Stéphanie MAGNE donne procuration à Gérard BRETTE

### Délibération n° 2023-03

#### **Plan de financement**

#### **Désimperméabilisation de 2 aires de stationnement**

#### **Création d'une aire de co-voiturage**

Monsieur le Maire présente aux élus le programme de désimperméabilisation de 2 aires de stationnement ainsi que la création d'une aire de co-voiturage sur l'une d'elle ainsi que le plan de financement.

Montant estimé des travaux pour l'aire de stationnement 1 située rue de l'ancien lavoir avec zone de co-voiturage :

Travaux : 39 650€ HT

Etudes : 3 568.50€ HT

Soit un total de : 43 218.50€ HT

Le plan de financement est le suivant :

Adour Garonne (désimperméabilisation des sols) : 21 609.25€ soit 50%

Conseil départemental CSC 2023-2025 : 10 804.63€ soit 25%

Etat au titre du Fonds vert 2023 aire de co-voiturage : 2 160.93€ soit 5%

Autofinancement : 8 643.70€ soit 20%

Montant estimé des travaux pour l'aire de stationnement 2 parking arrêt de bus

Travaux : 13 536€ HT

Etudes : 1 218.24€ HT

Soit un total de : 14 754.24€ HT

Adour Garonne (désimperméabilisation des sols) : 7 377.12€ soit 50%

Conseil départemental CSC 2023-2025 : 3 688.56€ soit 25%

Autofinancement : 3 688.56€ soit 25%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** les plans de financement des opérations comme indiqué ci-dessus

**Autorise** le maire à demander les subventions énoncées ci-dessus :  
**Au conseil départemental de la Corrèze au titre des Contrats de Solidarité  
Communales 2023-2025**  
**Aux services de l'Etat du FONDS VERT (2023)**  
**A Adour Garonne**  
**Donne délégation** au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation,  
l'exécution, le règlement de ce dossier

Membres : 15  
Présents : 10  
Représenté(s) : 3  
Nombre de votants : 13  
Exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : 13  
Abstention : 0



Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance,  
Fabienné AGNOUX